



Le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations

Veille sur les opportunités de financement

Octobre 2015

Appels à projets en cours

➤ Agence Française de Développement // PAQAMA – éducation région Gao – Mali

Dans le cadre d'un financement de l'Agence française de Développement (AFD), le Ministère de l'Education Nationale de la République du Mali se propose de subventionner une ou des Organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'un projet en faveur de l'amélioration de la qualité, l'accès et la gouvernance de l'éducation dans la région de Gao, selon un cadre défini (voir le dossier d'appels à projets section VII). Les Organisations éligibles sont des ONG internationales et/ou nationales, seules ou en partenariat avec des ONG, notamment locales : **i)** disposant d'expériences préalables au Mali avant et/ou pendant la crise ; **ii)** disposant d'expériences dans la mise en œuvre de projets d'éducation ; **iii)** disposant d'une capacité de dialogue rapproché avec le Ministère (services centraux et / ou déconcentrés) ; **iv)** disposant d'une capacité de dialogue avec le siège de l'AFD à Paris et avec l'agence locale AFD du Mali. La sélection est effectuée sur la base d'une note projet accompagnée d'un dossier administratif, et des fiches de renseignements à remettre au plus tard le **23 novembre 2015, à 17h heure de Bamako** à l'adresse suivante :

Direction des Finances et du Matériel

Ministère de l'Education Nationale

Hamdallaye ACI 2000

Face ex Flamboyant

Téléphone : 00(223)20295980

Informations complémentaires : <http://www.afd.fr/home/AFD/nospartenaires/ONG?actuCtnId=133791>

➤ La Fondation WFS // Insertion professionnelle

La Fondation d'entreprise WFS lance son nouvel à projets dans les domaines de l'insertion professionnelle. Les critères d'éligibilité de soutien sont les suivants : **i)** Le projet doit se dérouler sur les territoires d'implantation du groupe WFS (cf. www.fondationwfs.aero); **ii)** Il doit répondre aux objectifs de la Fondation qui sont l'intégration et l'insertion professionnelle **des jeunes (16-30 ans)** issus de milieu populaire, dans les domaines culturel; sportif, citoyen, éducatif et de la formation. Le projet de l'association doit répondre aux critères suivants : **a)** Adéquation avec les objectifs poursuivis par la Fondation; **b)** Favoriser l'accès à professionnalisation et l'emploi (pour les personnes éloignées du marché de l'emploi) Les projets doivent être argumentés, précis et illustrés. **C)**

Le budget doit être réaliste et détaillé (la Fondation ne participe pas aux frais de fonctionnement). **La Date limite de candidature : 30 novembre 2015.** Les informations et le dossier de participation sont téléchargeables sur le site de la Fondation www.fondationwfs.aero . **A partir du 1er octobre 2015.** Contact pour toute question : Mail: contact@fondationwfs.aero. Tel: [01 53 43 25 98](tel:0153432598)
Télécharger le dossier de candidature : www.fondationwfs.aero/soumettre-un-projet

➤ **Projet Greenback 2.0 // Appel à Projets - 2e Edition du Fonds d'Initiatives**

Dans le cadre du projet Greenback 2.0 mis en œuvre à Montreuil, la Banque mondiale en partenariat avec le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international et le soutien de la Ville de Montreuil lancent la 2e édition du Fonds d'Initiatives. Cet appel à projets vise à **appuyer les initiatives visant à sensibiliser et informer les migrants sur les services d'envoi d'argent et sur leurs caractéristiques, afin de promouvoir la transparence et des solutions d'envoi d'argent innovatrices répondant aux besoins des migrants et de leurs familles.** Sa mise en place encourage également le développement d'un marché des transferts d'argent efficace et répondant aux exigences des migrants au travers notamment d'actions : i) D'éducation financière ciblées sur les transferts d'argent (écoles, actions développées en collaboration avec les entités travaillant avec les migrants,) ; ii) Visant une meilleure transparence grâce à l'utilisation de technologies innovantes et à la surveillance de l'évolution des coûts des transferts ; iii) campagne de sensibilisation auprès des populations migrantes. Des subventions comprises **entre 500 € et 5 000 €** seront allouées selon des critères de mérite. Le formulaire de participation doit être retourné complété dans son intégralité **le 1er décembre 2015 au plus tard** à l'adresse email greenback.montreuil@gmail.com.

Informations complémentaires : <http://www.voidargent.fr/content/projet-greenback-20-villes-championnes-des-transferts>

➤ **Conseil régional d'Île-de-France // Solaire Thermique / IDFSOL2015**

La Direction régionale Île-de-France de l'ADEME et le Conseil Régional accompagnent et initient des projets visant à **réduire les consommations d'énergie et à développer les Energies Renouvelables.** Cet appel à projets a pour but de **financer des projets présentant les meilleures performances environnementales, énergétiques et économiques.** Le caractère innovant et reproductible en Île-de-France des projets sera également un facteur pris en compte. Le dossier est à déposer sur la plate-forme par le maître d'ouvrage. La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est fixée au **7 décembre 2015 à 16h00.**

Informations complémentaires : <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/IDFSOL20152015-33>

➤ **Région Limousin // Appel à projets Limfaso -Sensibilisation et éducation au développement.**

L'objectif de cet appel est **d'accompagner les acteurs associatifs, économiques et institutionnels limousins dans la réalisation de leurs projets au Burkina Faso.** Ces derniers doivent **tendre à améliorer les conditions de vie des populations et accompagner le développement territorial local en Oubritenga et en Région du Plateau central.** En Limousin, l'appel à projet soutient des programmes de sensibilisation et d'éducation au développement sur tout le territoire régional. L'appel à projets s'adresse aux associations justifiant d'au moins trois ans d'existence, aux entreprises et organismes de formations, aux collectivités et établissements publics. Les projets acceptés doivent **être liés au développement durable et à la croissance verte** (Activités et formes de production respectueuses de l'environnement ; énergies renouvelables et transition écologique ; projets de jeunes et femmes en zone rurale ; Insertion professionnelle et création d'activités, secteur sanitaire, Eau et assainissement) ; **des projets d'aménagement durable du territoire et de développement des services publics** (renforcement des compétences, patrimoine culturel et naturel) ; **des projets de renforcement de la gouvernance régionale, communale et intercommunale** (participation des

femmes dans les instances publiques, appui à la création de la communauté de communes de l'Oubritenga, appui institutionnel, système d'information géographique (SIG). **Les projets ne doivent pas avoir démarré avant la réception de l'accusé de réception du dossier de demande d'aide (cachet de la poste faisant foi).** La date limite de dépôt des dossiers de candidature **est fixée au 31 décembre 2015.**

Informations complémentaires : <http://www.regionlimousin.fr/appele-projets-limfaso>

➤ **Fondation Caritas // Financement 2015**

Vous avez un projet visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion ? Vous souhaitez développer des projets que vous estimez innovants et conformes aux orientations de la Fondation Caritas France ? En France, la Fondation Caritas France **soutient des initiatives en faveur des populations et des territoires les plus marginalisés.** Elle soutient également **des expérimentations dans le champ social.** Ses principaux domaines d'action sont : **i) Hébergement et structures d'accueil, ii) Emploi, insertion, économie sociale, iv) Education et formation, v) Recherche et sensibilisation.** La subvention peut être accordée **au démarrage du projet ou pour son développement.** Les projets peuvent être **pluriannuels (jusqu'à 3 ans).** La date limite de candidature est fixée au **31 décembre 2015.**

Informations complémentaires : <http://www.fondationcaritasfrance.org/agissez-avec-nous/recherche-de-financements/>

➤ **Fondation Abbé Pierre : SOS TAUDIS – Expérimentation (2012-2015)**

Le présent appel à projets a pour objectif de permettre aux porteurs de projets d'explorer des thèmes majeurs, obstacles, difficultés, pour lesquels il est nécessaire de construire des solutions nouvelles, porteuses d'innovation et d'exemplarité, tels que : le thème du repérage, de la santé mentale, de la mobilisation des élus ruraux, de l'implication citoyenne, etc. **Ces actions, qui répondront à un besoin identifié sur un territoire donné, doivent avoir pour finalité de faire avancer les politiques publiques pour entraîner des résultats concrets sur le terrain.** Les projets proposés doivent respecter les grands principes affirmés par la FAP pour l'ensemble des actions qu'elle soutient en matière d'habitat indigne : **i) Le principe d'interpellation au sens large,** de l'opinion comme des pouvoirs publics ; **ii) L'entrée par « la personne » et non par « le bâti »,** ainsi que l'accès aux droits des personnes ; **iii) Le principe de ne pas cofinancer des dispositifs publics de droit communs** tels que les MOUS, les PIG, les OPAH, etc. La FAP privilégie en effet le soutien à des actions innovantes, expérimentales, nouvelles, visant à traiter des situations et des problèmes qui sont peu, mal, (voire pas) pris en considération par les pouvoirs publics.. **Les projets présentés pourront être financés par la Fondation Abbé Pierre en totalité ou en partie,** c'est-à-dire en complément d'un financement apporté par d'autres financeurs publics ou privés. **Les organismes dont les projets seront financés devront s'engager à répondre à l'impératif de capitalisation que la FAP a décidé de renforcer.** Pour ce faire, la FAP leur fournira des indicateurs et des outils de capitalisation qu'ils s'engageront à utiliser et à communiquer à la FAP autant que de besoin. **L'appel à projets court sur la période 2012-2015 pour des projets pouvant se dérouler jusqu'à fin 2016.** Les propositions sont à adresser par mail à **Julia FAURE,** chargée de mission au sein de la Direction des Missions Sociales de la FAP : jfaure@fap.fr. Le délai de dépôt des dossiers de candidature est fixé au **31 décembre 2015.**

Informations supplémentaires : http://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/content-files/files/appele_a_projet_sos_taudis.pdf

➤ Conseil Régional d'Ile-De-France // «Actions en faveur de l'entrepreneuriat »

A travers cet appel, Le conseil régional vise à **favoriser l'accessibilité des publics éloignés de l'emploi, particulièrement les femmes, les jeunes et les publics des quartiers politique de la ville, à un parcours d'accompagnement complet et sécurisé à l'entrepreneuriat, afin d'améliorer la pérennité des entreprises ainsi créées.** Il vise particulièrement les actions : i) d'information et d'orientation ; ii) d'accompagnement et le financement de la création-reprise et développement d'activité ; iii) la professionnalisation des acteurs de l'accompagnement à la création et au suivi post création ainsi que des acteurs et dirigeants ESS ; iv) l'aide à la réalisation d'études pour l'amélioration de la connaissance de l'ESS et des modèles entrepreneuriaux émergents. Le public bénéficiaire est ciblé sur les demandeurs d'emploi et les inactifs, les jeunes notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les femmes et les salariés et bénévoles des structures spécialisées dans le champ de la création/reprise d'entreprise. La date limite de dépôt des candidatures est fixée **au 17/12/2015 pour les projets se déroulant uniquement sur l'année civile 2015 et se terminant donc au plus tard le 31/12/2015 ; et au 30/01/2016 pour les projets se déroulant sur les deux tranches annuelles, se terminant postérieurement au 31/12/15 et au plus tard le 31/12/16.** Une réunion d'information à destination des porteurs de projet est prévue le **lundi 9 novembre 2015 de 10h00 à 12h00 en Salle 1 au 33, rue Barbet de Jouy – 75007 Paris.** Pour confirmer votre présence, contactez par e-mail : anne.brisset@iledefrance.fr. Pour postuler : <http://www.europe.iledefrance.fr/appele-projets-specifique-fse-actions-faveur-entrepreneuriat> Télécharger le dossier de candidature : www.europe.iledefrance.fr/appele-projets-specifique-fse-actions-faveur-entrepreneuriatfse-2015-entrepreneuriat-0.pdf.

Opportunités de financements continues sur l'année

➤ Conseil général de la Seine-Saint-Denis // Soutien du Conseil général aux acteurs de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale

Par sa politique de soutien aux acteurs de la solidarité internationale, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis vise à : ⊗ Encourager l'engagement des structures associatives du territoire en faveur de la solidarité internationale, de l'éducation au développement et de l'apprentissage d'une citoyenneté mondiale. ⊗ Permettre la concrétisation des projets associatifs -notamment de jeunes- qui agissent pour un développement durable et solidaire du monde, dans son approche globale recouvrant les volets environnementaux, sociaux, économiques et citoyens. Les acteurs et projets associatifs en appelant au soutien financier du Conseil général doivent s'inscrire dans l'un des trois axes thématiques suivants: ⊗ **Environnement** : Les projets qui contribuent à réduire l'empreinte écologique des activités humaines, à la préservation de l'environnement, la sauvegarde de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques et la dégradation des écosystèmes et les projets de développement d'activités économiques respectueuses de l'environnement et socialement solidaires et/ou équitables. ⊗ **Développement** : Les projets qui contribuent à répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain que sont l'accès à l'eau, à la santé (lutte contre le VIH Sida,...), à l'éducation, et à la réalisation ou la défense des droits humains qui s'y rapportent, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU. ⊗ **Citoyenneté**: Les projets qui participent à la promotion d'une citoyenneté mondiale, au respect de la diversité culturelle et aux échanges qu'elle appelle, à l'éducation au développement durable et à la solidarité internationale. Deux modalités techniques de soutien financier sont alors possibles pour les porteurs de projets: i) **Le fonds de soutien aux micro-projets** qui se déclinent soit en un **Appui aux projets émanant d'associations loi 1901** (Soutien demandé plafonné à **4000 euros** et ne représentant dans tous les cas pas plus de **33% du budget total**) et en **Bourses d'appui à la mobilité Internationale des jeunes âgés de 18 à 30 ans** et plafonnée à **1000 euros** ne représentant pas plus de **33% du budget total.** ii) **Les partenariats de**

coopération au développement portés par des associations de plus de trois ans : la subvention demandée doit être plafonné à **15000 euros** et ne représentant dans tous les cas **pas plus de 33%** du budget total. Les candidatures peuvent être déposées **tout au long de l'année**.

Informations complémentaires : [http://www.vialemonde93.net/IMG/pdf/000-appel_a_projet - vlm - 2015.pdf](http://www.vialemonde93.net/IMG/pdf/000-appel_a_projet_-_vlm_-_2015.pdf)

➤ La Fondation d'entreprise OCIRP // Au cœur de la Famille

La Fondation d'entreprise OCIRP – Au cœur de la famille apporte son soutien financier à **des projets développés par des structures à but non lucratif et dédiés aux orphelins pour soulager leur souffrance et les aider à construire leur avenir**. Les projets concernés s'inscrivent dans un champ très large : **i) Ils peuvent aider directement l'enfant orphelin et sa famille, ii) Les projets destinés à la formation des professionnels de l'enfance et de l'éducation** sont aussi concernés : organisation de colloques, de séminaires, de journées d'étude ou d'analyse de pratiques. **iii) Les projets culturels visant à sensibiliser un large public, iv) Enfin, la Fondation soutient des projets de recherche en sciences humaines et sociales** ayant pour objectif d'approfondir les connaissances sur l'orphelinage : publication d'ouvrages, recherches-actions ou thèses doctorales en matière de démographie, sociologie, psychologie, psychiatrie, anthropologie, droit. Au-delà du soutien financier apporté, **la Fondation met aussi en lumière les actions menées par ces associations sur le terrain, fait se rencontrer leurs acteurs, et favorise le partage d'expérience et de bonnes pratiques**. L'appel à projet de la Fondation **est ouvert tout au long de l'année**. Les dossiers de candidature sont instruits deux fois par an par l'équipe de la Fondation, soumis dans un premier temps, à un Comité de lecture composé de salariés de l'OCIRP. Ils sont ensuite présentés à un Comité d'experts qui émet des préconisations et, enfin, au Conseil d'administration de la Fondation pour décision finale.

Informations supplémentaires : <http://www.fondation-ocirp.fr/webf/Fondation/Les-Projets-Soutenus/Appel-a-projets-2015>

➤ COALLIA // Appel à projets – Co-développement

Pour la 7^{ème} année, COALLIA cofinance des projets émanant des organisations de solidarité issues des migrations (OSIM) et des associations d'appui aux migrants. L'appel à projet concerne toute action d'intérêt général ayant une dimension collective et pour objectif le développement social ou économique du lieu de réalisation du projet. Les thèmes privilégiés seront essentiellement ceux : **• de l'éducation et de la formation • des équipements collectifs (eau, électricité...) • de la santé • du développement économique local (agriculture...)** Les projets devront être en **adéquation avec les valeurs portées par Coallia : dignité de la personne, respect de l'autre et reconnaissance de la différence**. Tout projet ayant un caractère politique, religieux ou destiné à financer un projet individuel ne sera pas étudié. Les projets présentés devront porter sur **les pays en voie de développement de la zone APC (Afrique, Pacifique, Caraïbe)**. La subvention de Coallia pour chaque projet est **limitée à 5 000 euros** et ne pourra **excéder 50 % du coût total du projet**.

Informations complémentaires : http://www.coallia.org/uploads/Document/WEB_CHEMIN_228_1350997282.pdf

➤ Fondation de France // Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées

L'appel à projets « Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées » de la Fondation de France vise à **soutenir des actions qui permettent d'influencer positivement le regard de la société et d'agir en faveur de l'égalité des droits entre personnes handicapées et personnes valides**. Les structures soumettant des projets doivent être des organismes à but non lucratif. L'appel à projets comporte **2 axes**. A travers l'axe « **Accès de tous à tout** », la Fondation de France souhaite encourager la participation de tous-tes les habitant-

e-s à l'ensemble des services de la cité. Les projets présentés devront, de préférence, être portés par des associations s'adressant à tous publics. Par ailleurs, dans la mesure du possible, la méthode de travail devra associer directement les publics concernés. A travers l'axe « **Vie affective, sexuelle et parentalité** », la Fondation de France souhaite mettre l'accent sur le fait que l'expression de la sexualité des personnes handicapées est une composante essentielle de leur citoyenneté. Les projets soutenus dans le cadre de cet axe devront rechercher la cohérence entre les interventions des différents acteurs pour les projets sur la vie affective, ou des différents partenaires accompagnant la parentalité. Une attention particulière sera portée à la participation des personnes concernées, à l'adaptation des interventions et au cadre déontologique soutenant l'action. Les subventions accordées aux projets soutenus pourront être annuelles ou pluriannuelles (2 à 3 ans). Les **dossiers** dans le cadre de cet appel à projets seront **reçus tout au long de l'année 2015** par la Fondation de France. Toutefois, **un même porteur de projet ne pourra pas adresser simultanément différentes demandes de subvention à ce programme.**

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Personnes-handicapees>

➤ **Fonds de dotation Après demain // Solitude : Agir pour s'en sortir**

A travers cet appel à projet, Après Demain vise à **briser le cercle vicieux de la solitude en amenant la personne isolée à trouver en elle-même les ressources nécessaires pour regagner une place dans la société.** Ainsi, **il soutient et accompagne les associations qui favorisent l'émergence et la réalisation d'initiatives portées par des personnes souffrant de solitude, du fait d'un isolement individuel ou d'un cloisonnement communautaire.** Sont éligibles les actions proposant, en tout ou partie : • Un renforcement des capacités des personnes en situation d'isolement à travers des actions de révélation des compétences, puis de définition et de mise en œuvre de choix de vie individuels ; • L'émergence et la consolidation d'initiatives portées par des personnes partageant le même type de difficultés, et poursuivant un but d'entraide ; • Des actions collectives et valorisantes suscitant des rencontres, créant du lien social et luttant contre la stigmatisation ; • Des activités à forte valeur ajoutée sociétale où la personne en difficulté devient aidant, acteur social ou moteur de changement sociétal. La sélection attachera une importance particulière aux projets remplissant les **Critères de : participation** (Les personnes sont à l'initiative, sinon étroitement associées à la conception, au portage de l'action et à son évaluation) ; **progression** (l'action marque l'inscription des personnes dans une nouvelle étape du processus évolutif de sortie de l'isolement) ; **durabilité** (l'action s'inscrit dans le temps et propose une vision à moyen terme) ; **évaluation** des objectifs et indicateurs de résultats mesurables sont définis en amont. **Les actions développées sur les Pays de Loire ainsi que les projets présentant une dimension innovante feront l'objet d'une attention particulière.** **Après Demain ne soutient pas de projet à l'étranger.** Les dossiers de candidature devront être envoyés par courriel à l'adresse suivante : alexia.mauray-segard@apresdemain.org . **Il n'y a pas de date limite pour les dépôts de dossiers de candidature,** le conseil se réunit tous les deux mois environ.

Informations supplémentaires : <http://www.apresdemain.org/appel-%C3%A0-projets-1>

➤ **Fondation de France // Cap au vert, des vacances pour les enfants malades**

Cet appel à projets s'adresse aux services hospitaliers volontaires, ou aux associations en lien avec un service hospitalier qui prennent en charge des jeunes malades tout au long de l'année (accueil, soutien, loisirs), peuvent : • repérer des enfants susceptibles d'être concernés par cette offre (notamment en fonction de leurs capacités physiques) ; • informer les familles ; • permettre le détachement d'un soignant (infirmier(e), médecin...) ou d'une personne-relais qui côtoie habituellement les enfants pour assurer la continuité des soins nécessaires lors du séjour. Durant le séjour, les enfants malades partagent des activités et/ou leur vie quotidienne avec des

enfants bien portants. La Fondation de France finance le séjour et le transport des enfants ainsi que de l'accompagnant, et, le cas échéant, le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement des soins quotidiens. Les séjours se déroulent pendant les congés scolaires. **Les demandes sont examinées tout au long de l'année** et l'appel court **jusqu'en 2019** Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : **Jessica Rudent** Tél : **01 44 21 31 44** – Fax : **01 44 21 31 01** E-mail : Jessica.Rudent@fdf.org. Informations supplémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Maladie/Cap-au-vert-des-vacances-pour-les-enfants-malades>

Autres opportunités (prix, concours,...)

➤ **Fondation de France // Appel à candidatures - Concours 2016 des bourses Déclics jeunes**

Les bourses Déclics jeunes de la Fondation de France s'adressent à des jeunes de 18 à 30 ans désireux de réaliser leur vocation à travers un projet personnel, original et ouvert sur les autres, dans les domaines les plus divers : art, artisanat, culture, sciences, techniques, action sociale, humanitaire... En 2016, pour la 41ème édition du concours, 20 bourses seront décernées par la Fondation de France. Les inscriptions au concours 2016 sont ouvertes **du 15 septembre au 30 novembre 2015**.

Informations supplémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Actions/Bourses-et-Prix/Les-bourses-Declics-jeunes-de-la-Fondation-de-France/Appel-a-candidatures>

➤ **Institut de France // Prix SUEZ initiatives - édition 2015 – 2016**

Le Prix SUEZ initiatives - Institut de France récompense des projets et des innovations qui contribuent à développer les services de l'eau, de l'assainissement ou la gestion des déchets dans les pays en développement. Ces projets et innovations doivent avoir prouvé leur utilité, leur faisabilité et leur durabilité. L'objet d'un tel Prix est de faire connaître les projets et les innovations récompensées afin qu'ils puissent servir au plus grand nombre et être appliqués par ceux qui le souhaitent dans d'autres contextes. Le montant des prix : **i) Prix Accès aux Services Essentiels : 50 000 €** pour un organisme à but non lucratif pour récompenser une innovation; **ii) Prix Entrepreneuriat Social : 50 000 €** pour un entrepreneur social pour une initiative dans le domaine de l'accès à l'eau, de l'assainissement ou de la gestion des déchets. Pour sélectionner les lauréats, le Jury sera très attentif : **a)** Caractère reproductible du projet, **b)** aux résultats obtenus par le projet, **c)** à la faisabilité technique et financière du projet, **d)** aux facteurs permettant d'assurer la pérennité des résultats obtenus, implication des parties prenantes dans le projet. La date limite de dépôts des dossiers est fixée au **15 janvier 2016**. Les dossiers de candidature (fiche de synthèse, dossier et annexes) doivent être envoyés par mail : prix.initiatives@suez-env.com

Informations complémentaires : <http://www.prix-initiatives.com/>

➤ **Fondation Seligmann // Concours " Vivre ensemble contre le racisme "**

Dans le cadre de son concours « VIVRE ENSEMBLE CONTRE LE RACISME », la Fondation Seligmann décerne, à la fin de chaque année scolaire, plusieurs prix d'un montant de 1 000 € récompensant la réalisation par des classes de collégiens, lycéens ou apprentis, seules ou avec les membres de la communauté éducative et les parents d'élèves, de projets traduisant leur désir du « Vivre ensemble », leur refus du racisme et du communautarisme. Ce concours est exclusivement réservé aux établissements **de Paris, de l'Essonne et de la Seine-Saint-Denis**, et les lauréats sont désignés par un jury, choisi par le Conseil d'administration de la Fondation, qui se réunira **en mai 2016** pour délibérer. Les candidatures sont à adresser **AVANT LE 15 AVRIL 2016** par courrier postal ou électronique à :

FONDATION SELIGMANN

BP 50 019

75721 PARIS CEDEX 15

fondation-seligmann@fondation-seligmann.org

Informations complémentaires : fondation-seligmann@fondation-seligmann.org

➤ Trophées Solidaires

L'objectif des Trophées Solidaires est de favoriser l'engagement des étudiants dans des projets solidaires et permettre une valorisation de ceux-ci dans leur parcours personnel et professionnel. Pour atteindre cet objectif, le site internet des Trophées Solidaires et ses partenaires proposent aux étudiants et à leurs établissements un espace de services et de mise en contact, lieu unique facilitant la découverte des acteurs de la solidarité et permettant les échanges et le partage des expériences et des savoirs faire! Les Trophées solidaires et ses partenaires organisent un concours bisannuel pour récompenser et valoriser les meilleurs projets. Trois types de structures participent et soutiennent les Trophées. i) **Les établissements du "réseau des écoles solidaires"** constitués d'établissements reconnaissant le sérieux et les acquis des projets solidaires, humanitaires ou de développement durable menés par les étudiants. ii) **Les acteurs de la solidarité** offrant des services ou des prix au concours des Trophées solidaires. De nombreux outils pédagogiques tels que les tutoriels vidéos et MOOC, réalisés avec les acteurs de la solidarité partenaire et les étudiants eux-mêmes sont à votre disposition pour accompagner le développement de vos projets, susciter la réflexion et l'échange d'expériences. iii) **Les Associations et ONG** qui proposent aux étudiants des projets auxquels ils peuvent s'associer ou avec lesquels des rencontres et des formations enrichissantes sont proposés. Le concours des Trophées Solidaires est une compétition amicale ouverte à tous les étudiants français et francophones de l'enseignement supérieur (post bac). Les actions de solidarité locale ou internationale pouvant concourir ne doivent avoir aucun lien avec aucune propagande politique ou religieuse (sur ce point consultez le règlement du concours). Une année sur deux, des outils pédagogiques sont développés au sein du réseau de partenaires pour alimenter la boîte à outil des Trophées. Les équipes d'étudiants peuvent concourir dans une des deux catégories suivantes : ▫ **Projets de proximité (5 000 €)**. ▫ **Projets à l'international (5 000 €)** ▫ **Un prix spécial de 1000 € sera attribué par le public**. Dans chacune des deux catégories, plusieurs projets seront primés et récompensés par nos partenaires pour leur exemplarité : •**Prix pour l'enfance – UNICEF** ; •**Prix de la communication - Fondation Gloriamundi** ; •**Prix de la collecte de fonds - Association française des Fundraisers** ; •**Prix de l'entrepreneuriat social - Groupe SOS**. Le délai des inscriptions est fixé à **la mi-avril 2016**

Informations complémentaires : <http://www.trophees-solidaires.fr/presentation>

Dernière minute

➤ Concours d'innovation numérique

Le Concours d'Innovation Numérique est un dispositif de soutien à l'excellence dans le numérique financé par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). Ce nouveau concours d'excellence est dédié aux projets innovants mobilisant le numérique pour développer un nouveau produit ou service disruptif par son contenu, son procédé de réalisation, son modèle économique ou l'expérience proposée. L'ambition du concours est d'accélérer et d'amplifier des projets de développement de produits ou services innovants basés sur les technologies numériques, en soutenant à hauteur de **50% maximum les dépenses du projet** (l'aide sera octroyée pour moitié en subvention et pour moitié en avance remboursable). Typiquement, **la durée d'un projet est de 12 à 18 mois**, pour un coût total de projet de l'ordre de **0,5 à 3 millions d'euros**. Les dossiers de candidature sont à déposer en ligne sur le site <https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs>, au plus tard :

- Pour la deuxième levée (« S01E02 »), **le 4 novembre 2015 à 12h00**

Informations supplémentaires : <http://www.bpifrance.fr/Vivez-Bpifrance/Agenda/Concours-innovation-numerique-14619>

➤ Fondation SNCF // Appel à projets "Entre Les Lignes"

Dans le cadre de son programme **Prévenir l'illettrisme**, en partenariat avec l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme), la Fondation SNCF lance le huitième appel à projets « Entre les lignes ». Elle veut ainsi **encourager les initiatives associatives qui, en donnant le goût des mots, contribuent à l'accès aux savoirs de base (lecture, écriture et calcul) ou à leur consolidation**. Les projets proposés doivent concerner : **i) La petite enfance (jusqu'à 6 ans)** : Faire aimer les mots sur un mode ludique et susciter l'implication du milieu familial. Il s'agit de favoriser le développement de l'oralité, la familiarisation avec les livres, les échanges avec les adultes afin d'installer autour des tout-petits des conditions d'épanouissement et d'apprentissage favorables. **ii) Les années collègue (11/15 ans)** : Consolider autrement les savoirs élémentaires en stimulant les capacités de communication et d'expression personnelle. Il s'agit, à travers diverses activités, de donner aux enfants des occasions de réussir et surtout de leur permettre de vivre des situations qui faciliteront l'ancrage des apprentissages en leur donnant du sens. Cette année, et uniquement pour la tranche d'âge 11-15 ans, l'appel à projets s'ouvre sur des **ACTIONS NUMÉRIQUES**. Ces actions devront traiter du numérique comme : **a)** un outil pour une pédagogie « indirecte » pour renforcer un apprentissage de base. Le numérique permet d'apprendre autrement. **b)** une compétence de base (1 des 8 compétences clés du socle commun) pour apprendre à s'en servir. **Il s'agit de prévenir « l'illectronisme » : l'illettrisme numérique.** **c)** un outil dont il faut maîtriser le « bon usage » : il s'agit de toute la sensibilisation concernant les réseaux sociaux, la circulation des images et des informations, la notion de protection de la vie privée, le recul/sens critique face à la véracité des sources, les phénomènes de rumeur. **d)** un outil d'accès à des contenus innombrables : scientifique, culturel, littéraire, artistique avec la diversité de l'offre en ligne. Dans tous les projets, **la complémentarité avec l'école devra être montrée**. En revanche, les projets soumis ne doivent pas : **▪ s'inscrire dans le cadre de l'enseignement classique, ▪ être de l'aide aux devoirs, ▪ concerner l'apprentissage du français (FLE)**. La date limite des candidatures **est fixée au 15 novembre 2015**.

Informations complémentaires :

http://www.fondationsncf.org/index.php?option=com_content&view=article&id=10&Itemid=49

➤ Fondation de France // Accompagner les enfants, leur famille et les jeunes en difficulté

Le programme Enfance de la Fondation de France encourage les actions **favorisant une meilleure prise en considération de l'enfant par la société comme par son entourage familial**. Il agit pour valoriser la place des parents et pour apporter des réponses adaptées aux besoins fondamentaux inhérents au développement de chaque enfant. Il s'attache à lutter contre les inégalités, qui peuvent dès le premier âge affecter les enfants issus de milieux défavorisés, en faisant bénéficier les familles d'un soutien bienveillant. Ce soutien leur permet d'augmenter leurs ressources et leur autonomie pour qu'elles puissent, à terme, faire face aux événements de la vie. Il vise à : **i) Prévenir les risques d'exclusion sociale et d'isolement**, en intervenant avant toute prise en charge institutionnelle, par le soutien à des actions visant à éviter les ruptures dans les conditions d'existence, qu'elles concernent le soutien aux solidarités familiales, le maintien dans la vie sociale et professionnelle, l'accès à la santé, l'éducation, la culture et plus largement au droit commun. **ii) Lutter contre la précarité**, en permettant aux familles en prise à des difficultés cumulées, de sortir de l'insécurité, d'assumer leurs responsabilités élémentaires, de jouir de leurs droits fondamentaux pour ainsi garantir de meilleures chances d'épanouissement à leurs enfants. **iii) Soutenir les enfants et leur famille en difficulté par des actions innovantes, adaptées au cas par cas**. Ces expérimentations peuvent concerner aussi bien l'accompagnement à la fonction parentale que le soutien direct d'enfants dont le mal-être est avéré (enfants témoins de violences intrafamiliales, en grande difficulté scolaire, subissant de mauvais traitements...). **iv) Promouvoir une approche globale de l'accompagnement des familles**, en encourageant une intervention

coordonnée de professionnels et de bénévoles issus de différents champs disciplinaires. Cet appel à projets s'adresse à tous les organismes à but non lucratif (associations) ou à gestion désintéressée (collectivités territoriales, établissements publics, groupements d'intérêt public, coopératives, laboratoires de recherche publics...). Les projets devront : **i)** servir l'intérêt de l'enfant ou du jeune ; **ii)** bénéficier à des personnes identifiées ; **iii)** apporter une ou des réponses aux besoins exprimés par les bénéficiaires, en cohérence avec le diagnostic précité et le contexte local ; **iv)** avoir recours à des compétences diverses et complémentaires pour : > une appréhension globale des situations familiales (la famille dans son environnement), > une compréhension partagée de la problématique traitée (approche pluridisciplinaire), > une intervention concertée des différents acteurs (réseau multi-partenarial) ; **iv)** revêtir un caractère innovant ; **v)** prévoir une évaluation ; **vi)** faire appel à plusieurs financeurs ; **vii)** impliquer les personnes bénéficiaires ou prévoir des étapes favorables à une participation progressive. Le dossier de candidature est téléchargeable sur fondationdefrance.org ou disponible sur demande par mail dans chaque délégation régionale ou au siège (voir carte). Le dossier complet accompagné des annexes sera adressé en deux exemplaires par voie postale, ainsi que par mail : > **avant le 11 mai 2015** pour les demandes relatives à l'année en cours ; > **avant le 15 novembre 2015** pour les demandes relatives à l'année **2016**.

Informations complémentaires : <http://www.fondationdefrance.org/Nos-Aides/Vous-etes-un-organisme/Solidarite-avec-les-personnes-vulnerables/En-France/Enfance>

> **Fondation d'entreprise Hermès // Prix Émile Hermès**

Le Prix Émile Hermès sollicite les projets prospectifs, innovants et originaux de jeunes designers internationaux sur une thématique donnée. Pour cette quatrième édition, la thématique annoncée est "Jouer". Ouvert aux designers professionnels de moins de 40 ans venant du monde entier, le Prix privilégie l'imagination et les propositions des participants. **Les candidatures seront ouvertes à partir du 1er septembre 2015**. Sont concernés : i) les professionnels diplômés d'une école de design, d'ingénieurs, d'architecture, d'arts plastiques ou d'arts appliqués ; ii) les professionnels non diplômés, mais pouvant justifier d'un minimum de trois ans d'expérience dans l'univers du design ; iii) les étudiants en dernière année d'école de design, d'ingénieurs, d'architecture, d'arts plastiques ou d'arts appliqués. Le Prix Émile Hermès est international, il est ouvert à toutes personnes, sans aucune limite de territoire pouvant concourir soit seules, soit par équipe (effectif maximal : cinq personnes). Dotations : i) **1er Prix : 50 000 euros**, ii) **2ème Prix : 25 000 euros** iii) **3ème Prix : 15 000 euros**. La date limite de candidature est fixée au **16 novembre 2015**.

Informations complémentaires : www.prixemilehermes.com

> **ville de Paris // Solidarité eau et assainissement**

Paris lance l'édition 2015 de son appel à projets **«Solidarité Eau et Assainissement»**. Cet appel à projets s'adresse à toute association de droit français (loi de 1901, loi de 1908), à l'exception des comités de jumelage et de tout organisme ayant une activité prépondérante à but lucratif, de tout parti politique, de toute église ou mouvement visant à promouvoir une religion. Les demandeurs devront avoir une existence juridiquement établie depuis au moins un an à la date du dépôt de leur dossier. Ils devront être directement porteurs du projet présenté, et non servir d'intermédiaire. **Les projets présentés devront concourir à la réalisation du 6ème objectif du développement durable**. Ces projets comporteront une part d'investissements pour la construction ou la réhabilitation d'infrastructures d'eau et/ou d'assainissement : **i)** Eau : dispositifs de production d'eau potable (forages, puits, captage d'eau de surface, récupération d'eau pluviale, etc.) et de distribution (adduction d'eau, mise en place d'un réseau de distribution, etc.) ; **ii)** Assainissement : latrines, fosses septiques, réseaux d'assainissement, caniveaux de drainage, etc. Les projets devront également proposer un appui immatériel aux institutions en place (renforcement des capacités) et aux populations (éducation à l'hygiène, formation). Le

montant des subventions est compris **entre 10 000 euros et 300 000 euros**. Le taux de cofinancement **ne peut excéder 50% du budget total du projet**. Le dépôt d'une demande de subvention se fait exclusivement via le Système d'Information Multi-service du Partenariat Associatif (SIMPA), application informatique qui gère les démarches en ligne entre les associations et la collectivité parisienne, accessible à l'adresse suivante : <https://services-certifies.apps.paris.fr/simpa/ASSO/>. La date limite de dépôt des propositions est fixée **au 16 novembre 2015**.

Informations complémentaires : <http://www.paris.fr/actualites/ong-deposez-vos-projets-d-acces-a-l-eau-et-a-l-assainissement-2953>